

**Les 2,2 milliards \$ provenant de l'harmonisation de la TVQ**  
**Investir en santé et en éducation : un choix nécessaire**

**Montréal, le 30 septembre 2011** – La Coalition des tables régionales d'organismes communautaires (CTROC) exhorte le Premier ministre Charest à investir en santé et en éducation les 2,2 milliards \$ que son gouvernement recevra du gouvernement fédéral pour l'harmonisation de la TVQ. Dans une lettre adressée à Jean Charest, la CTROC, qui représente près de 3000 organismes communautaires de toutes les régions du Québec, l'invite aussi à faire marche arrière sur la hausse des frais de scolarité, l'imposition de la « contribution santé » et l'augmentation des tarifs d'électricité imposées par le dernier budget Bachand.

*« La compensation du fédéral compense largement les revenus tirés de ces politiques budgétaires dénoncées par une majorité de la population. Nous mettons au défi le Premier ministre d'investir ces 2,2 milliards \$ en santé et en éducation, d'annuler la hausse des frais de scolarité, des tarifs d'électricité en 2014 ainsi que l'imposition de la « contribution santé » et de se présenter devant les citoyens lors de la prochaine élection avec ces mesures impopulaires dans sa plate-forme électorale. Nous verrons si les Québécoises et les Québécois l'appuient »,* déclare Pierre-Philippe Lefebvre, porte parole de la CTROC.

La CTROC prévient le Premier ministre qu'il serait inacceptable que cette compensation financière serve encore une fois à diminuer les impôts des mieux nantis et des entreprises. *« Dans un passé récent, le gouvernement libéral a utilisé des fonds fédéraux pour diminuer les impôts des plus riches juste avant de déclencher des élections, pour ensuite adopter des politiques de tarification des services publics. Nous ne sommes pas dupes et refusons de se faire faire le coup une deuxième fois »,* continue Pierre-Philippe Lefebvre.

Pour le porte parole de la CTROC, une partie de ces fonds devrait être consacrée à rehausser le financement à la mission des organismes communautaires qui répondent aux besoins de plus de 2 millions de Québécoises et de Québécois chaque année. *« Les organismes communautaires forment un incroyable réseau de solidarité qui contribue à faire du Québec une société plus juste et équitable. Ces organismes se caractérisent par leur vision globale de la santé et du bien-être des personnes ainsi que de la société, par une approche globale et une action basées sur l'autonomie des groupes et des individus tout comme par une capacité d'innover et un enracinement dans la communauté. »* conclut-il.

Le sous-financement des organismes communautaires en santé et services sociaux seulement était évalué à près de 200 millions \$ en 2010-2011.